

Responsabilité personne atteinte maladie alzheimer

Par michelsapiac, le 13/04/2013 à 16:58

bonjour,

En cas d'atteinte par la maladie d'alzheimer d'un des deux époux, l'autre époux peut-il procéder à la vente d'un bien commun ou est-il nécessaire que la personne malade soit placée sous tutelle ou curatelle? merci de vos réponses[/fluo]

Par amajuris, le 13/04/2013 à 17:00

bonjour et merci sont des marques de politesse toujours appréciées par les bénévoles qui répondent sur ce site.